



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE SEANCE DU 05 OCTOBRE 2023

Le jeudi cinq octobre deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le CVS s'est réuni en salle de réunion.

Présents :

Madame Lucienne GAILLARD

Madame Chantal BALLAND

Monsieur Serge REDRADO

Monsieur Bernard BREIL

Madame Nancy GARES

Madame Noémie SERGENT

Excusés : Madame Nathalie ALBET

Madame Célia HUET

Madame Katia CLAUSTRE

Monsieur Pierre LAPORTE

Représentant des résidents – *voix délibérative*

Représentant des familles – *voix délibérative*

Représentant des familles - suppléant

Président du CA, Représentant de l'Administration- *voix délibérative*

Cadre de santé

Directrice

Représentant du personnel – *voix délibérative*

Psychologue

Animatrice

Représentant des résidents – *voix délibérative*

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BALLAND

L'ordre du jour est le suivant :

■ 1-Approbation du précédent procès-verbal :

A l'unanimité le précédent procès-verbal est approuvé.

■ 2-Point animation/vie sociale/questions spécifiques diverses :

- **Echange sur les animations :** planning d'animations, partenariats en cours, le projet « Il était un Moi » avec un partenariat Théâtre hebdomadaire et un partenariat Médiation Animale tous les 15 jours (ces projets sont financés par la Fondation des Hôpitaux), sorties, semaine bleue, semaine du goût.

- **Echange sur la réorganisation du travail, l'Humanitude :**

Rappel de l'organisation de la sensibilisation Humanitude à destination des proches et familles organisée le 24/10/2023.

Concernant la réorganisation, il est noté une amélioration de l'accompagnement, un mieux-être des professionnels par rapport au début de la réorganisation, une « ambiance » plutôt détendue en salle à manger où des proches assistent aux repas le soir notamment, des activités par les soignants l'après-midi (atelier massage, soins des pieds, des mains, pose vernis, bien-être, jeux de société, karaoké, goûter et repas spontané organisés en extérieur...)

A améliorer : les transmissions d'informations suite à des adaptations ou changements d'accompagnements. Ce problème a été identifié, l'organisation est perfectible. L'établissement a mis en place de nouveaux supports d'informations (type tableaux alimentaires ou plan de soins) permettant une connaissance rapide des changements, ou modalités d'accompagnement de chaque résident. A cela s'ajoute un logiciel de soins inadapté. A ce titre, l'EHPAD a répondu à l'appel à projet ESMS Numérique de l'ARS pour changer son logiciel de soins ; la réponse est attendue en fin d'année et début 2024 il est espéré un changement de logiciel permettant un gain et de l'efficacité dans les transmissions d'informations professionnelles.

L'heure du repas est toujours un élément qui présente un paradoxe : mise en commun pour tous les résidents à 18h15, cela a avancé l'heure pour certains (les plus autonomes, contre 18h45 auparavant) et l'a reculé pour d'autres (les plus dépendants qui ne s'expriment pas ou peu et qui mangeait auparavant à 17h30).

Il a été immédiatement soulevé que l'horaire était trop tôt, mais avec l'organisation du travail, les amplitudes horaires, la législation du travail, les soins et accompagnements dès 7h du matin, et le nombre d'effectifs autorisés, il n'est pas pour le moment envisageable de reculer cet horaire. Mais dans le même temps le soir dès le repas fini, tous les résidents restent très pressés de retourner dans leur chambre et d'être aidé au coucher, malgré nos tentatives pour qu'ils restent profiter des moments privilégiés (propositions de rester aux salons pour tisanes, jeux, discussions, soirée rugby...).



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

■ 3- DM1 EPRD 2023 :

Il est proposé une décision modificative EPRD 2023, intégrant les données nouvelles suivantes :

3.1 Mise en conformité avec la décision tarifaire ARS Dotation Soins 2023 :

La décision tarifaire N°1 de l'exercice 2023 arrête un Forfait Global Soins 2023 : 1 517 550.18 € :

- Mesures pérennes :

- Base : 1 213 221.37 € (dont 23 805.03 € au titre de l'hébergement temporaire) incluant en année pleine le tarif global (192 867.68 €) et la revalorisation PMP.
- Mesures de résorption écart : 154 078.91 €
- Mesures de revalorisations salariales : 214 539.13 €

- Mesures non reconductibles :

- Tarif global à compter du 01/07 : - 96 433.84 €
- Aide à la trésorerie : 32 144.61 €

La décision modificative n°1 est présentée comme suit :

En recettes : + 328 816.74 € au compte forfait global dotation soins.

En dépenses : Ils sont répartis à hauteur de 1500 € pour les frais de biologie ; 600 € pour les frais de radiologie ; 65 400 € pour les rémunérations des professionnels libéraux ; 106 217.61 € pour les revalorisations salariales Ségur et recrutement suite hausse du PMP ; 155 000 € en reprise de déficit prévisionnel.

3.2- La notification lauréat AMI du CRT Centre de Ressources Territorial - section tarifaire Soins :

A cet effet, des crédits starter sont attribués au projet à hauteur de 38 875€ pour l'année 2023.

Il est noté dans le compte prévisionnel pluriannuel, pour 2024 et 2025, le versement par l'ARS de 77 750 € annuels pour la préparation à la mise en œuvre du CRT.

A compter de 2026, ce sont 400 000 € annuels qui seront versés pour la mise en œuvre effective du CRT. Ces recettes supplémentaires devront couvrir les dépenses de personnels et frais de fonctionnement conformément aux missions du CRT.

3.3- L'ouverture de crédits au groupe 2 – toutes sections tarifaires :

- Des dépenses supplémentaires liées à des mesures salariales, non financées car non anticipables et résultant de mesures gouvernementales récentes, sont constatées :

- Liées à l'augmentation du point d'indice au 01/07/2023 : + 36 000 €
- Liées à la prime pouvoir d'achat à verser en fin d'année 2023 : +25 000 €

Soit un total non financé de 61 000 € pour lequel une ouverture de crédits est réalisée en DM1.

- Des dépenses supplémentaires ont été engagées au groupe II, qui ont augmenté la masse salariale (arrêt maladie, maternité, renfort été, formation professionnelle 1 IDE et 2 AS).

Ainsi le prévisionnel EPRD 2023 défini ne permet pas de couvrir les payes de fin d'année, une ouverture de crédits est nécessaire sur ce groupe dont le montant est comptablement limitatif. En contrepartie, des recettes de remboursements d'assurances statutaires sont attendues pour le même montant.

Il est prévu une ouverture de 57 550 €

3.4- Un virement de crédits au groupe 2 – toutes sections tarifaires :

Les compensations non-intégrales des revalorisations salariales accentuent le dépassement prévu au groupe 2, groupe au caractère limitatif qui nécessite donc un virement de crédit.

La seule marge est la prévision faite au groupe dépenses d'énergie gaz, qui compte tenu de l'inflation avait été estimé avec un ajout de 200 000 € au budget initial.

Mais l'inflation n'étant pas compensée, nous ne disposons pas non plus des ressources nécessaires à ce dépassement, ce montant est donc viré au groupe 2 limitatif.

3.5 Résultats :



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

Rappel : RESULTATS EPRD DEPOSE EN JUIN 2023						
Groupe	Compte	Intitulé	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
		Résultat déficitaire	-218 503.68 €	-55 104.55 €	-8 300.00 €	-155 099.13 €
RESULTATS EPRD 2023 APRES DM1						
Groupe	Compte	Intitulé	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
		Résultat déficitaire	-124 404.55 €	-82 554.55 €	-14 400.00 €	-27 450.00 €

Le résultat prévisionnel reste déficitaire au global, à hauteur de 124 404.55 €

Il convient de noter qu'il est dû principalement pour chaque section :

- Hébergement : - 82 554.55 € : ce déficit limité quant aux charges supplémentaires réellement constatées, comprend une partie des mesures de revalorisations salariales 2021-2022 non intégralement compensées + les mesures salariales non compensées de 2023 (estimatif : 47 550 €) + principalement le **coût de l'énergie inflation** non compensée. L'ensemble de ces non-compensations ne génère un déficit limité qu'aux termes d'efforts et d'économies internes de gestion strictes.

Sur ce point un niveau d'alerte est donné : le budget hébergement a été insuffisamment augmenté pour couvrir les mesures de revalorisations salariales et l'inflation au niveau de l'énergie, notamment gaz.

A titre d'exemple, en 2022, pour une consommation équivalente, les dépenses de gaz s'élevaient à 20 000€, quand en 2023 nous avons payé pour cette consommation 103 000 €.

Il y a plus de 400% d'augmentation.

- Dépendance : - 14 400 € : comprend une partie des mesures de revalorisations salariales 2021-2022 non intégralement compensées + les mesures salariales non compensées de 2023, estimées à 10000 €.
- Soins : - 27 450 €, correspondant aux mesures salariales non compensées 2023 (point d'indice et prime pouvoir d'achat).

Les efforts menés au titre du PRE (pathos, actions de prévention et organisationnelles RH, diminution des dépenses, optimisations des recettes) ne permettent pas de retrouver une situation saine, car ils vont être dédiés à la couverture des non-compensations.

La Capacité d'Autofinancement prévisionnelle (CAF) s'élève à 139 636.55 €.

Les membres du CVS indiquent leur soutien à l'établissement, conscients des difficultés auxquelles font face les EHPAD. Ils donnent à l'unanimité un avis favorable à la décision modificative 1 de l'EPRD 2023.

4- Budget prévisionnel EPRD Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2024 – section hébergement :

La présentation des documents cadres budgétaires EPRD, annexe activité et lecture du rapport d'activité est réalisée en séance et discutée.

Compte de résultat prévisionnel principal CRPP – Section d'exploitation 2024 :

CHARGES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	EPRD autorisé 2023	BP 2024
Groupe 1 – total – exploitation courante	426 298.65 €	429 088.34 €	519 520.99 €	725 216.35 €
Groupe 2 – total – charges de personnels	2 483 500.94 €	2 638 216.75 €	2 888 153.11 €	2 792 144.70 €
Groupe 3 – total – afférents à la structure	608 985.55 €	552 354.06 €	646 522.38 €	626 022.70 €
Total des charges :	3 518 785.14 €	3 619 659.15 €	4 054 196.48 €	4 143 383.75 €

PRODUITS	Réalisé 2021	Réalisé 2022	EPRD autorisé 2023	BP 2024
Groupe 1 – total – produits de la tarification	3 122 720.80 €	3 258 807.18 €	3 595 485.45 €	3 759 821.48 €
Groupe 2 – total – autres produits d'exploit.	156 762.19 €	228 692.77 €	214 050.00 €	174 050.00 €
Groupe 3 – total – produits financiers	61 018.65 €	90 006.60 €	120 256.48 €	40 256.48 €
TOTAL des produits :	3 340 501.64 €	3 577 506.55 €	3 929 791.93 €	3 974 127.96 €
Déficit	178 283.50 €	42 152.60 €	124 404.55 €	169 255.79 €

Les CRPP par section :

DEPENSES	Total	Héb	Dép	Soins
----------	-------	-----	-----	-------



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

TOTAL dépenses	4 143 383.75	2 038 608.60 €	539 325.08 €	1 565 450.07 €
RECETTES	Total	Héb.	Dép.	Soins
TOTAL	3 974 127.95 €	1 841 574.24 €	468 564.53 €	1 663 989.18 €
Re ventilation Ségur/RH	0.00 €	88 825.64 €	55 920.05 €	-144 745.68 €
Total	3 974 127.95 €	1 930 399.88 €	524 484.58 €	1 519 243.50 €
Déficit prévisionnel	169 255.79 €	108 208.73 €	14 840.50 €	46 206.57 €

ACTIVITE HEBERGEMENT :	
Nombre de places autorisées	70
Dont hébergement temporaire	2
Journées hébergement prévisionnelles 2023	25 103
Prix de journée hébergement retenu 2022	63.39 €
Journées hébergement proposées 2023	25 103
Prix de journée hébergement proposé au PRE 2023	65.29 €

Rappel : Activité hébergement durant les dernières années	TOTAL HP	TOTAL HT	TOTAL HP + HT	Taux d'occupation total HP + HT
2021	23 587	730	24 317	95.17 %
2022	24 698	714	25 412	96.66 %
Prévisionnel 2023	24 373	730	25 103	98.25 %
Proposé 2024	24 373	730	25 103	98.25 %

4

Conclusion :

L'EHPAD, comme il s'y était engagé, a été extrêmement vigilant sur ses dépenses, a poursuivi leur maîtrise strictes, l'optimisation des ressources, tout en conduisant des projets viables et sécurisés financièrement pour développer son activité et continuer le développement de la qualité de son accompagnement auprès des résidents (organisation du travail, Humanitude, ESMS numérique, GSCSMS, sécurisation du circuit du médicaments, CRT).

Et l'investissement de tous les acteurs : personnels, résidents, proches, membres du CA, a été essentiel et primordial pour y parvenir.

Le résultat de l'AMI CRT en est la preuve, mais dans un tel contexte, il est souligné la difficulté de se projeter, de garantir une consolidation de la situation financière avant ouverture comme demande l'ARS.

Et ce malgré une volonté très forte et des actions en conséquence.

Il semble que toutes les actions au niveau de l'établissement aient été réalisées pour maintenir la qualité que nous souhaitons faire perdurer. Ainsi au-delà de l'enjeu important du CRT pour l'EHPAD, et au-delà de l'EHPAD de Montréal, il semble question désormais de la gouvernance, du financement, des politiques publiques en faveur du Grand Âge, qui sont désormais les seules réponses possibles à la situation budgétaire de l'EHPAD, comme à celles des autres EHPAD publics.

Les membres du CVS partagent leur inquiétude quant à l'avenir incertain du secteur médico-social, et la possibilité de réponse aux besoins apporté par l'EHPAD. Ils donnent à l'unanimité un avis favorable à l'annexe activité, au budget prévisionnel 2024, ses cadres et son rapport de présentation.

■ 5- Information travaux logement de fonction

(Cf. précédents PV) La situation des fissures du logement s'aggrave. Elles deviennent importantes et bougent beaucoup, elles impactent désormais toutes les pièces du logement qui présentent des fissures à chaque plafond de pièces.

L'expert assurance est passé le jeudi 05/10 et n'a pas reconnu l'implication de catastrophe naturelle comme cause (mais comme accélérateur) car ces fissures ont déjà été réparées (présence de fibres sous les plafonds) et induisent donc un problème structurel qui a priori a déjà été rencontré antérieurement.

Un bureau d'étude structure a été mandaté et a permis de proposer une solution pérenne de réparation, visant à la mise en œuvre de tirants de chaque côté de la maison. Le devis est en cours et sera soumis dès réception pour avis et validation au Conseil d'Administration.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

■ 6-Notification Lauréat AMI CRT :

Lecture est faite du courrier de notification reçu par l'ARS qui a retenu la candidature de l'EHPAD de Montréal pour le département de l'Aude. Le dépôt de la candidature avec le dossier finalisé devra être effectué en septembre 2025 pour une ouverture au 01/01/2026. Les partenaires ont été informés.

Des crédits starters sont attribués pour 2023 ; 2024 ; 2025 afin d'appuyer l'établissement dans son cadrage opérationnel avant le dépôt de dossier et l'ouverture.

C'est une excellente nouvelle pour le développement de l'EHPAD et son positionnement dans la filière sur le territoire. Ainsi qu'une reconnaissance pour l'EHPAD dans ses capacités à porter ce CRT. Le contexte financier actuel apporte cependant quelques craintes sur ce projet stratégique si le maintien des moyens actuels vient à perdurer.

■ 7- Informations diverses :

- Sécurité informatique :

Pour information, mise en œuvre de la charte d'accès et d'usage du système d'information de l'EHPAD pour garantir et renforcer la sécurité informatique. L'engagement dans la démarche ESMS Numérique doit permettre aussi d'amener une sécurité informatique supplémentaire à l'établissement.

- Projet AMI ARS/ARACT qualité de vie au travail :

Le projet qui a été présenté aux représentants du personnel, intègre la démarche globale QVCT engagée par l'établissement depuis 2021. Il consiste à participer à l'appel à projet « Mettre en place une démarche QVCT dans son EHPAD à partir du guide DGCS – Ma démarche QVT – avec l'appui d'un consultant au sein d'un collectif territorial, en partenariat avec les EHPAD de Fanjeaux, Belpech et Mirepoix. Un avis favorable pour la participation à cet AMI est donné par le CSE à l'unanimité.

■ 8-Questions diverses :

Prix des prestations annexes aux frais de séjours :

- **Les tarifs proposés pour les repas produits par l'EHPAD :**

- Repas servis aux personnels : 4.00 € (+0.30 €)
- Repas servis aux personnes effectuant un stage à l'EHPAD : 2.70 € (+0.30 €)
- Repas en liaison froide préparés pour l'EAM : repas complet midi : 5.09 € / repas plat principal soir : 3.24 €
- Repas servis aux visiteurs : 13.00 € (en 2023 : 12 €) / Repas servis aux visiteurs jour férié : 16.00 €
- Repas servis aux visiteurs spécial fête (veille et jour de Noël – veille et jour du Nouvel An): 23.00 € (en 2023 : 20 €)
- Repas des agents et des formateurs (lors des formations au sein de l'EHPAD) : pris en charge par l'EHPAD

- **Le tarif suivant pour la fourniture mensuelle des produits d'hygiène et de toilette :** inclut la fourniture du shampoing-gel douche, eau de Cologne, mousse à raser, rasoirs jetables, brosse à dent, dentifrice, savonnette, lait de toilette, déodorant, lingettes, crème hydratante : 24€/mois.

Pour rappel depuis le 01/01/2023, l'entretien et le marquage du linge personnel des résidents est inclus dans le prix de journée des résidents.

Les prix des prestations annexes aux frais de séjour sont soumis aux membres du Conseil, qui valident ces propositions et délibèrent valablement à cet effet.

Madame La Présidente demande s'il y a d'autres questions. Pas de questions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 h 45.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Mme Lucienne GAILLARD

